

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

74240

ATTRIBUTION SUBVENTION
AUX ASSOCIATIONS
2023.53

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, LE VINGT-NEUF SEPTEMBRE

Le Conseil d'administration du centre commune d'action sociale de la commune, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle Eugène Collomb, sous la présidence de Madame Isabelle VINCENT.

Nombre de membres en exercice : 13

Date de convocation du Conseil d'administration : 22 septembre 2023

Etaient présents : Mme VINCENT, Vice-Présidente
MM. COCHINAIRE, CORNEC, FOURNIER, PERILLON
Mmes. BOCCARD, KAMANDA

Etaient absents représentés : Procuration de M. BLOUIN à Mme. VINCENT
Mme. BASTIAN à M. FOURNIER
Mme. GALY à Mme. KAMANDA

Etaient absents excusés : M. BLOUIN, Président
Mme. GALY, SIMULA, BASTIAN, KEFFIF
M. DEGUIN

Secrétaire de séance : M. FOURNIER

Après en avoir délibéré par 10 voix pour (Mmes VINCENT, Vice-Présidente – BOCCARD - KAMANDA et MM. COCHINAIRE- CORNEC – FOURNIER - PERILLON), le Conseil d'administration,

Le C.C.A.S vote l'attribution des subventions suivantes :	Subventions 2023
Accueil des familles de détenus de la maison d'arrêt de Bonneville	300,00 €
Banque alimentaire	1 256,16 €
Entraide Addict 74	1 000,00 €
APEDYS (association des parents d'enfants dys)	100,00 €
NOUS AUSSI	1 600,00 €
Opération Nez Rouge	200,00 €
Locomotive	300,00 €
	4 756,16 €

AUTORISE le Président à effectuer toutes les opérations afférentes à cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex – Tél : 04.76.42.90.00 Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr ou par l'application Télé recours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

FAIT et DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Président,
Antoine BLOUIN

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Guy FOURNIER



Délibération devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le : 09/11/2023

de sa mise en ligne le : 10/11/2023